



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-005-2025-09

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France / Secrétariat Général Interrégional**

IDF-2025-09-01-00017 - Décision DRP n° 2025-04 de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France par intérim portant délégation de signature (174 pages) Page 3

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit pénitentiaire**

IDF-2025-09-01-00018 - Arrêté portant délégation de signature (4 pages) Page 178

IDF-2025-09-01-00009 - Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (7 pages) Page 183

IDF-2025-09-01-00019 - Décision de délégation de signature et de compétence accordée à Monsieur Antonin GAYTON, directeur des services pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (13 pages) Page 191

Direction interrégionale des douanes  
d'Ile-de-France

IDF-2025-09-01-00017

Décision DRP n° 2025-04 de la directrice  
interrégionale des douanes et droits indirects  
d'Ile-de-France par intérim portant délégation de  
signature

DÉCISION DE LA DIRECTRICE INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ÎLE DE FRANCE PAR  
INTERIM  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**DRP N° 2025-04**

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II et III et IV;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second aliéna de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministre de l'économie et des finances et ministre de l'action et des comptes publics), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022

**Article 1<sup>er</sup>** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 2** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de la direction régionale des douanes de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-C1 à I-C2<sup>1</sup> de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 3** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de la direction régionale des douanes de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-D1 à I-D3<sup>2</sup> de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 4** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de la direction régionale des douanes de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-E1 à I-E4<sup>3</sup> de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 5** – La présente décision annule et remplace la précédente décision du 1er juillet 2025 référencée sous le numéro DRP 2025-03.

**Article 6** – La présente décision et les annexes concernées, seront publiées au RAA (recueil des actes administratifs).

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Signé

L'administratrice des douanes  
directrice interrégionale des douanes d'Île-de-France par intérim  
Pascale AUGUSTIN LOISONS

1

2

3

**ANNEXE à la décision de la directrice interrégionale des douanes et des droits indirects d'Île-de-France par intérim du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

**ANNEXE I – B**

**Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Île-de-France par intérim

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général

**Bureau Fin 3**

5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
<b>Bureau JCF 1</b>						
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
19	Article R* 247-5 C du LPP	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau JCF 2</b>						
5-1-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau COMINT 1</b>						
5-1-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	<b>BORTOLUSSI</b> - <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> - <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-1-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-1-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-1-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181,183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181,183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, au règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-103° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-1-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-1-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
<b>Bureau COMINT 3</b>						
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle a posteriori restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau FID1</b>						
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-II-8° 152 (9) <i>[DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]</i>	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepositaire agréé dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
10-15° 161	Articles 1° et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1° et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-19° 165	Articles 1° et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficier du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption - de TICPE,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage..	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau FID3</b>						
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
210	Article 286 K 4 <sup>ème</sup> alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Delivrance du numero d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
			BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
			BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
			BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
			BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
			BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
			BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepositaires agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation pour les leur 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
266	Article 1° I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débiteurs de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10-39° bis 274	Article 1er du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général
10 bis 275	Article 1er du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	BORTOLUSSI - ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc - Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes - Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional - Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	BORTOLUSSI	Jean-Marc	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			-	-	-	-
			ROUX	Nicolas	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			PLATTEAUX	Hubert	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent. La colonne REF\* attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale

**ANNEXE à la décision de la directrice interrégionale des douanes et des droits indirects d'Île-de-France par intérim du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

**ANNEXE I – C1**

**Annexe I – C1 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division des douanes de PARIS OPÉRATIONS COMMERCIALES, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Île-de-France par intérim

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

**Bureau COMINT 1**

5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
<b>Bureau COMINT 3</b>						
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	<i>prénom,</i>	<i>grade,</i>	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>10-2 quater-143</b>	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 quater-0144</b>	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 quater-1145</b>	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 quater-2146</b>	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 quater-3147</b>	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>Bureau FID1</b>						
<b>5-II-8°152</b>	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>Bureau FID2</b>						
<b>6-1°194</b>	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 bis199</b>	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-16°201</b>	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>Bureau FID3</b>						
<b>204</b>	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>205</b>	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>209</b>	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	<b>DURAND</b> <b>BUREL</b>	<b>Marie</b> <b>Morvan</b>	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	DURAND	Marie	Inspectrice principale de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'emouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'emouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	cheffe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	chefe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	chefe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	DURAND BUREL	Marie Morvan	Inspectrice principale de 2ème classe Inspecteur régional de 2ème classe	chefe divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union  
RE : règlement d'exécution  
RD : règlement délégué  
CD : code des douanes  
CGI : code général des impôts  
LPF : livre des procédures fiscales  
CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- Une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale

**ANNEXE à la décision de la directrice interrégionale des douanes et des droits indirects d'Île-de-France par intérim du 1er septembre 2025**

**Annexe I – C-2 Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division des douanes de Paris surveillance, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Île-de-France par intérim

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

**Bureau COMINT 1**

5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

**Bureau COMINT 3**

10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne REF\* attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- Une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale

ANNEXE I – D1

**Annexe I – D1 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de douane de Paris principal, Division des opérations commerciales, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Île-de-France par intérim

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal

**Bureau Fin 3**

5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			LORRILLARD	Eric	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			BOUDJELTI	Meriem	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			HEUVELINE	Valérie	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			RAHON	Lomig	Inspecteur	Vérificateur
			PIGNY	Laurence	Inspectrice	Vérificatrice
			KARMOUS	Houyem	Inspectrice	Superviseuse
			SIMONNOT	Bertrand	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			GUILLAUME	Colette	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			MICHELET	Fabrice	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			SMAALI	Rafik	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			ALLET	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			MACHADO	Lila	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			SAFSAF	Farida	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			PIRLOT	Constance	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			SERET	Sébastien	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			KABIWALEU	Stéphane	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			-	-	-	-
			BRANDT	André	Contrôleur principal	Vérificateur
			RIBOURTOUT	Anne-Sophie	Contrôleuse principale	Vérificatrice
PAUL	Margaux	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice			
HAIMEZ	Johanna	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures			
BRIDAI	Enzo	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur			
ERIMUND	Jean-Philippe	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur			
MOKADDEM	Lamia	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures			
5-II-19° 3	Article 390 ter du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 bis du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			LORRILLARD	Eric	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			BOUDJELTI	Meriem	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			HEUVELINE	Valérie	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			RAHON	Lomig	Inspecteur	Vérificateur
			KARMOUS	Houyem	Inspectrice	Superviseuse
			SIMONNOT	Bertrand	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine

5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures

<p>5-1-114° 6</p>	<p>Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Fixation du montant de la garantie</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> - <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> - <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures</p>
<p>5-1-118° 10</p>	<p>Article 112 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Octroi de facilités de paiement</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> - <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> - <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures</p>

<p>5-I-119° 11</p>	<p>Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Report de paiement</p>	<p>BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM</p>	<p>Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia</p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures</p>
<p>5-I-120° 12</p>	<p>Article 114 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué</p>	<p>BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM</p>	<p>Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia</p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures</p>

13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures
----	--	--	--	--	---	--

**Bureau COMINT 1**

5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe  Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe  Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe  Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	--	--	--	--

5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	---	--	--	--	--	---





5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture
---------------	---	---	--	--	--	--

5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	---	--	--	--	--	--

5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	--	--	--	--	--	--

5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	--	--	--	--

5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> - <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> - <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> - <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> - <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture
---------------	---	---	--	--	--	--

5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> - <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> - <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> - <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> - <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	--	--	--	---





5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	--	--	--	--	--	--



5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur
			<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice
			<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse
			<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			-	-	-	-
			<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur
			<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
			<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture
			<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			-	-	-	-
			<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture

5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur
			<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice
			<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse
			<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			-	-	-	-
			<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur
			<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
			<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture
			<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			-	-	-	-
			<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture

5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	--	--	--	--

5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur
			<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice
			<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse
			<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			-	-	-	-
			<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur
			<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
			<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
-	-	-	-			
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			







5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	---	--	--	--	--	---

5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
---------------	--	--	--	--	--	--

5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> - <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> - <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> - <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> - <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures - Agent de travail d'écritures
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal





5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
-------------------	--	--	--	--	--	--

5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	BOURGES LALOY	Céline Hélène	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	BOURGES LALOY HEUVELINE GUILLAUME MOKADDEM	Céline Hélène Valérie Colette Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe Contrôleuse principale Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - - - Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture





5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal		
	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle		
	<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle		
	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».		
	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur		
	<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice		
	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse		
	<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine		
	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures		
	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur		
	<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur		
	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice		
	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur			
<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures			
<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture			
<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture			
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			





<p>5-I-97° 69</p>	<p>Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447</p>	<p>Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> - <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> - <b>ZAROW</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> - <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> - <b>Christina</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture</p>
<p>5-I-99° 71</p>	<p>Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181,183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447</p>	<p>Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p>

5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALAY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALAY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALAY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-103° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	<b>BOURGES</b> <b>LALAY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALAY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALAY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALAY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALAY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	<b>BOURGES</b> <b>LALAY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».

5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
----------------	--	---	--	--	--	--



5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine

5-1-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-1-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-1-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-1-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine

10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine

**Bureau COMINT 3**

5-1-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Agent de travail d'écritures
5-1-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Agent de travail d'écritures

5-1-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-1-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine



5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> - <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> - <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> - <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> - <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse principale Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture
---------------	--	--	--	--	---	---

5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Agent de travail d'écritures
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Agent de travail d'écritures

5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture
---------------	--	--	---	---	--	--



5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l' 'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l' Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l' Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l' Union pour ces pays ou territoires	BOURGES LALAY HEUVELINE GUILLAUME MACHADO HAIMEZ	Céline Hélène Valérie Colette Lila Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l' Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu' un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l' Union	BOURGES LALAY HEUVELINE GUILLAUME MACHADO HAIMEZ	Céline Hélène Valérie Colette Lila Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d' une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d' un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	BOURGES LALAY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture

5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
----------------	--	--	---	---	--	--





5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND  MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe  Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe  Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur  Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
----------------	--	---	---	---	--	---

5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b>  <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b>  <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe  Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur  Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
----------------	---	---	--	--	--	---

5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b>  <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b>  <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe  Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur  Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
----------------	---	---	--	--	--	--

5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
----------------	--	--	--	--	--	--

5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures
----------------	---	--	--	--	---	--



5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures

5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur
			<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice
			<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse
			<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			-	-	-	-
			<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur
			<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur			
<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur			
<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures			





5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agente de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». 

5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures
----------------	---	--	--	--	---	---

5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
----------------	---	--	--	--	--	---



5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures



5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture
----------------	---	--	---	---	--	---

5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur
			<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice
			<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse
			<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			-	-	-	-
			<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur
			<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures

5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture
----------------	---	---	---	---	--	--

5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures
----------------	--	--	--	--	---	--



<p>5-I-49° 141</p>	<p>Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> - <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> - <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures</p>
------------------------	--	---	---	---	---	--

10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture
-----------------	--	--	---	---	--	--

10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
--------------------	---	---	--	---	--	--

10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture
----------------------	--	--	---	---	--	---

10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture
----------------------	---	---	---	---	--	--

<p>10-2 quater-2 146</p>	<p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> - <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> - <b>ZAROW</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> - <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> - <b>Christina</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture - Agente de travail d'écriture</p>
------------------------------	---	---	---	---	---	---

10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU - BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN - ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane - André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne - Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur - Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture - Agent de travail d'écriture
----------------------	---	--	---	---	--	--

**Bureau FID2**

6-1°	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>-</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>-</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>-</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>-</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures - Agente de travail d'écritures
194						



10-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
201			LORRILLARD	Eric	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			BOUDJELTI	Meriem	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			HEUVELINE	Valérie	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			RAHON	Lomig	Inspecteur	Vérificateur
			PIGNY	Laurence	Inspectrice	Vérificatrice
			KARMOUS	Houyem	Inspectrice	Superviseuse
			SIMONNOT	Bertrand	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			GUILLAUME	Colette	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			MICHELET	Fabrice	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			SMAALI	Rafik	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			ALLET	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			MACHADO	Lila	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			SAFSAF	Farida	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			PIRLOT	Constance	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			SERET	Sébastien	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			KABIWALEU	Stéphane	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			-	-	-	-
			BRANDT	André	Contrôleur principal	Vérificateur
			RIBOURTOUT	Anne-Sophie	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			PAUL	Margaux	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			HAIMEZ	Johanna	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			BRIDAI	Enzo	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			ERIMUND	Jean-Philippe	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			MOKADDEM	Lamia	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			TAIMA	Gracia	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
			MORJON	Sabine	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			LUCAS	Magali	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			CASENAVE-PERE	Charles	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture
			PAULIN	Jocelyne	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			-	-	-	-
			ZAROW	Christina	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union  
RE : règlement d'exécution  
RD : règlement délégué  
CD : code des douanes  
CGI : code général des impôts  
LPF : livre des procédures fiscales  
CPI : code de la propriété intellectuelle

Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

**ANNEXE à la décision de la directrice interrégionale des douanes et des droits indirects d'Île-de-France par intérim du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

**Annexe I – D-2 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau des CONTRIBUTIONS INDIRECTES de PARIS (2), division OP/CO-CI de PARIS, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Île-de-France par intérim

**Bureau COMINT 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>10-2 ter 142</b>	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<b>AZZOU</b> <b>BOUQUOT</b> <b>LEGER</b> <b>MERMET</b> - - <b>NIZAN</b> <b>DESMIT</b> <b>EL-KHOURY</b> <b>GEORGES</b> <b>MAIGNANT</b>	<b>Laurence</b> <b>Bruno</b> <b>Rémi</b> <b>Olivier</b> - - <b>Olivier</b> <b>Julien</b> <b>Pierre-Marwan</b> <b>Maeva</b> <b>Gabrielle</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
<b>10-2 quater 143</b>	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<b>AZZOU</b> <b>BOUQUOT</b> <b>LEGER</b> <b>MERMET</b> - - <b>NIZAN</b> <b>DESMIT</b> <b>EL-KHOURY</b> <b>GEORGES</b> <b>MAIGNANT</b>	<b>Laurence</b> <b>Bruno</b> <b>Rémi</b> <b>Olivier</b> - - <b>Olivier</b> <b>Julien</b> <b>Pierre-Marwan</b> <b>Maeva</b> <b>Gabrielle</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
<b>10-2 quater-0 144</b>	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	<b>AZZOU</b> <b>BOUQUOT</b> <b>LEGER</b> <b>MERMET</b> - - <b>NIZAN</b> <b>DESMIT</b> <b>EL-KHOURY</b> <b>GEORGES</b> <b>MAIGNANT</b>	<b>Laurence</b> <b>Bruno</b> <b>Rémi</b> <b>Olivier</b> - - <b>Olivier</b> <b>Julien</b> <b>Pierre-Marwan</b> <b>Maeva</b> <b>Gabrielle</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET - - NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT	Laurence Bruno Rémi Olivier - - Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET - - NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT	Laurence Bruno Rémi Olivier - - Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET - - NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT	Laurence Bruno Rémi Olivier - - Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
<b>Bureau FID3</b>						
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
209	Article L.29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
210	Article 286 K 4 <sup>ème</sup> alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégué de signature (1)
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET LLINARES - - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Olivier Marie-Hélène - - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET LLINARES - - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Olivier Marie-Hélène - - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET LLINARES - - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Olivier Marie-Hélène - - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET LLINARES - - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Olivier Marie-Hélène - - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT LLINARES BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Olivier Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle Marie-Hélène Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT LLINARES BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Olivier Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle Marie-Hélène Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET LLINARES - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Olivier Marie-Hélène - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET LLINARES - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Olivier Marie-Hélène - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepositaires agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés :  1° à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre,  2° à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe  Inspecteur régional de 3ème classe  Inspecteur  Inspecteur	Cheffe de service  Adjoint à la cheffe de service  Chef du pôle contrôle  Chef du pôle gestion et agréments
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	AZZOU BOUQUOT LEGER MERMET	Laurence Bruno Rémi Olivier	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle gestion et agréments

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<p><u>Notes explicatives</u></p> <p>La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.</p> <p>La colonne <b>REF*</b> attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est <b>6-5°</b>, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.</p> <p>Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :</p> <p>CDU : code des douanes de l'Union  RE : règlement d'exécution  RD : règlement délégué  CD : code des douanes  CGI : code général des impôts  LPF : livre des procédures fiscales  CPI : code de la propriété intellectuelle</p> <p><u>Renvois du tableau</u></p> <p>Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].</p> <p>Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de <b>demande de dédouanement en deux temps</b> (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;</li> <li>- en cas de <b>procédure de soumission D48</b>, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.</li> </ul> <p>Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.</p> <p>S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.</p> <p>L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.</p> <p>(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021</p> <p>(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale</p>				



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	-
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 1ère classe	-
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	-
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			HOFFMAN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			DEVOS	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			BENICHO	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			ZETTOR	Dylan	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			NEFFATI	Sonia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
CALDERON	Nicolas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
PILOT	Alexia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-			
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
RIBAILLIER	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
<b>Bureau COMINT 3</b>						
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	-
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 1ère classe	-
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	-
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			HOFFMAN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			DEVOS	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			BENICHO	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			ZETTOR	Dylan	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			NEFFATI	Sonia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
CALDERON	Nicolas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
PILOT	Alexia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-			
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
RIBAILLIER	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			





REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	-
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 1ère classe	-
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	-
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			HOFFMAN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			DEVOS	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			BENICHO	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			ZETTOR	Dylan	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			NEFFATI	Sonia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
CALDERON	Nicolas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
PILOT	Alexia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-			
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
RIBAILLIER	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	-
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 1ère classe	-
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	-
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			HOFFMAN	Alexandre	Agent de constatation principal de 2ème	-
			DEVOS	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			BENICHO	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			ZETTOR	Dylan	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			NEFFATI	Sonia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			CALDERON	Nicolas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			PILOT	Alexia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			RIBAILLIER	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	-









REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	<b>CAVELAN</b>	<b>Vincent</b>	Inspecteur	Chef de service douanier de la surveillance
			<b>BENFAKKAK</b>	<b>Driss</b>	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			<b>BARRAT</b>	<b>Maryline</b>	Contrôleuse principale	Adjointe à la cheffe de service
			-	-	-	-
			<b>LEURIDAN</b>	<b>Marion</b>	Contrôleuse principale	
			<b>MARSOLLIER</b>	<b>Bertrand</b>	Contrôleur principal	
			<b>DARAAMEH</b>	<b>Boubacar</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>HELLEC</b>	<b>Arthur</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	-
			<b>HABASQUE</b>	<b>Loan</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>LOPEZ</b>	<b>Juan-Marcos</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>DORÉ</b>	<b>Amandine</b>	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			<b>CONFIANT</b>	<b>Jean</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	-
			<b>FERNANDES</b>	<b>Elodie</b>	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			<b>FIDJEL</b>	<b>Yacine</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			<b>ARANCIOTTA</b>	<b>Xavier</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	-
			<b>ROUIL</b>	<b>Thomas</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<b>CAVELAN</b>	<b>Vincent</b>	Inspecteur	Chef de service douanier de la surveillance
			<b>BENFAKKAK</b>	<b>Driss</b>	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			<b>BARRAT</b>	<b>Maryline</b>	Contrôleuse principale	Adjointe à la cheffe de service
			-	-	-	-
			<b>LEURIDAN</b>	<b>Marion</b>	Contrôleuse principale	
			<b>MARSOLLIER</b>	<b>Bertrand</b>	Contrôleur principal	
			<b>DARAAMEH</b>	<b>Boubacar</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			<b>HELLEC</b>	<b>Arthur</b>	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	-
			<b>HABASQUE</b>	<b>Loan</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>LOPEZ</b>	<b>Juan-Marcos</b>	Contrôleur de 2ème classe	
			<b>DORÉ</b>	<b>Amandine</b>	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			<b>CONFIANT</b>	<b>Jean</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	-
			<b>FERNANDES</b>	<b>Elodie</b>	Agente de constatation principal de 2ème classe	
			<b>FIDJEL</b>	<b>Yacine</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			<b>ARANCIOTTA</b>	<b>Xavier</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	-
			<b>ROUIL</b>	<b>Thomas</b>	Agent de constatation principal de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Chef de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	Adjointe à la cheffe de service
			-	-	-	-
			LEURIDAN	Marion	Contrôleuse principale	-
			MARSOLLIER	Bertrand	Contrôleur principal	-
			DARAAMEH	Boubacar	Contrôleur de 1ère classe	-
			HELLEC	Arthur	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOPEZ	Juan-Marcos	Contrôleur de 2ème classe	-
			DORÉ	Amandine	Contrôleuse de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			CONFIANT	Jean	Agent de constatation principal de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			FERNANDES	Elodie	Agente de constatation principal de 2ème classe	-
FIDJEL	Yacine	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
ARANCIOTTA	Xavier	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
-	-	-	-			
ROUIL	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Chef de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	Adjointe à la cheffe de service
			-	-	-	-
			LEURIDAN	Marion	Contrôleuse principale	-
			MARSOLLIER	Bertrand	Contrôleur principal	-
			DARAAMEH	Boubacar	Contrôleur de 1ère classe	-
			HELLEC	Arthur	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOPEZ	Juan-Marcos	Contrôleur de 2ème classe	-
			DORÉ	Amandine	Contrôleuse de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			CONFIANT	Jean	Agent de constatation principal de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			FERNANDES	Elodie	Agente de constatation principal de 2ème classe	-
			FIDJEL	Yacine	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			ARANCIOTTA	Xavier	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			ROUIL	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, <i>prénom,</i> <i>grade,</i>	fonction du délégataire de signature (1)
CPI : code de la propriété intellectuelle				



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			VANDELANOITE	Eloïse	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	Contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-121° 83			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUDI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			VANDELANOITE	Eloise	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LEBON	Floriant	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
		QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe		
		SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe		
		SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe		

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	-	-	-	-
			DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	Contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLLOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe				
CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe				
GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe				
-	-	-				
VANDELANOITE	Eloïse	Agente de constatation principale de 2ème classe				
ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe				
BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
-	-	-				
CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe				
FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe				
LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	-	-	-	-
			DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	Contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUDI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe				
CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe				
GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe				
-	-	-				
VANDELANOITE	Eloise	Agente de constatation principale de 2ème classe				
ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe				
BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
-	-	-				
CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe				
FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
MONARD	Cleia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe				
LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	-	-	-	-
			DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	Contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			VANDELANOITE	Eloise	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
-	-	-				
CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe				
FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe				
LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	-	-	-	-
			DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	Contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			VANDELANOITE	Eloise	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
-	-	-				
CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe				
FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe				
LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	-	-	-	-
			DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	Contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			VANDELANOITE	Eloise	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
-	-	-				
CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe				
FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe				
LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	-	-	-	-
			DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	Contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			VANDELANOITE	Eloise	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
-	-	-				
CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe				
FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe				
LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe				
SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>Bureau FID2</b>						
6-1°	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	-	-	-	-
194			DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	<b>Contrôleuse de 1ère classe</b>	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLLOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUDI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			VANDELANOITE	Eloïse	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	<i>prénom,</i>	<i>grade,</i>	fonction du délégataire de signature (1)
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 bis	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	-	-	-	-
199			DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	Contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			VANDELANOITE	Eloise	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			QUERCY	Bryan	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			SANZ	Thibault	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			SORIN	Paul	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
201			DJENIAH	Lila	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance p.i
			RODRIGUEZ	Laurent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	Contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			VALLÉE	Didier	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleuse de 2ème classe	
			FONTAINE	Eddie	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			VANDELANOITE	Eloise	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			ZABALETA	Céline	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			CHUNG	Moe Lee	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			DRUEZ	Zoé	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			FOUCHARD	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			OLLIVO	Quentin	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			LEBON	Florian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
			QUERCY	Bryan		Agent de constatation principal de 2ème classe
			SANZ	Thibault		Agent de constatation principal de 2ème classe
			SORIN	Paul		Agent de constatation principal de 2ème classe
			-	-	-	-
			-	-	-	-

Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

ANNEXE à la décision de la directrice interrégionale des douanes et des droits indirects d'Île-de-France par intérim du 1<sup>er</sup> septembre 2025

ANNEXE I –E

**Annexe I - E -4 Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Paris ferroviaire, division de Paris-surveillance, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature de la directrice interrégionale des douanes et droits indirects d'Île-de-France par intérim

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	DE LOYNES DE FUMICHON MEYER ALIKER -	Neil Sophie Grégory -	Inspecteur Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe -	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service -

**Bureau COMINT 1**

5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	DE LOYNES DE FUMICHON MEYER ALIKER -	Neil Sophie Grégory -	Inspecteur Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe -	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service -
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	DE LOYNES DE FUMICHON MEYER ALIKER  OUAKIF MALET LEHOUX - - MOREAU PEZZETTA MALIGNON LEFORT MARTINEL DIGNE VOIRIN MARQUEZ GAMBIN - VALENTE - BENSEDDIK HAMZI - SENANOU HERESON LIHAULT RODRIGUEZ BOURGUET	Neil Sophie Grégory  Jean-Christophe Franck Cédric - - Raphaël Jonathan Simon Anne-Lise Louis Stéphanie Maxime Borja - Michael - Rafik Arab - Amélie Ophélie Shawn Tony Antoine	Inspecteur Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe  Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 1ère classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe - Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service  Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 1ère classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe







REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	DE LOYNES DE FUMICHON	Neil	Inspecteur	Chef de service douanier de la surveillance
			MEYER	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	Adjoint au chef de service
			ALIKER	Grégory	Contrôleur de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			OUAKIF	Jean-Christophe	Contrôleur de 1ère classe	
			MALET	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			LEHOUX	Cédric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MOREAU	Raphaël	Contrôleur de 2ème classe	
			PEZZETTA	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			MALIGNON	Simon	Contrôleur de 2ème classe	
			LEFORT	Anne-Lise	Contrôleuse de 2ème classe	
			MARTINEL	Louis	Contrôleur de 2ème classe	
			DIGNE	Stéphanie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			VOIRIN	Maxime	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MARQUEZ GAMBIN	Borja	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			VALENTE	Michael	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			BENSEDDIK	Rafik	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			HAMZI	Arab	Agent de constatation principal de 2ème classe	
-	-	-				
SENANOU	Amélie	Agente de constatation principale de 2ème classe				
HERESON	Ophélie	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LIHAULT	Shawn	Agent de constatation principal de 2ème classe				
RODRIGUEZ	Tony	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOURGUET	Antoine	Agent de constatation principal de 2ème classe				
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	DE LOYNES DE FUMICHON	Neil	Inspecteur	Chef de service douanier de la surveillance
			MEYER	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	Adjoint au chef de service
			ALIKER	Grégory	Contrôleur de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			OUAKIF	Jean-Christophe	Contrôleur de 1ère classe	
			MALET	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			LEHOUX	Cédric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MOREAU	Raphaël	Contrôleur de 2ème classe	
			PEZZETTA	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			MALIGNON	Simon	Contrôleur de 2ème classe	
			LEFORT	Anne-Lise	Contrôleuse de 2ème classe	
			MARTINEL	Louis	Contrôleur de 2ème classe	
			DIGNE	Stéphanie	Agente de constatation principale de	
			VOIRIN	Maxime	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			MARQUEZ GAMBIN	Borja	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			VALENTE	Michael	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			BENSEDDIK	Rafik	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			HAMZI	Arab	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			SENANOU	Amélie	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			HERESON	Ophélie	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LIHAULT	Shawn	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			RODRIGUEZ	Tony	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOURGUET	Antoine	Agent de constatation principal de 2ème classe	



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	<i>prénom,</i>	<i>grade,</i>	fonction du délégataire de signature (1)
<p><u>Notes explicatives</u></p> <p>La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.</p> <p>La colonne <b>REF*</b> attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est <b>6-5°</b>, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.</p> <p>Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :</p> <p>CDU : code des douanes de l'Union  RE : règlement d'exécution  RD : règlement délégué  CD : code des douanes  CGI : code général des impôts  LPF : livre des procédures fiscales  CPI : code de la propriété intellectuelle</p>						

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

IDF-2025-09-01-00018

Arrêté portant délégation de signature



**DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

SERVICE DU DROIT PENITENTIAIRE

### Arrêté portant délégation de signature

**Stéphane SCOTTO, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris**

**Vu** le code pénitentiaire en son article R. 113-65 qui précise « *que pour l'exercice des compétences définies par le présent code, le directeur interrégional des services pénitentiaires peut déléguer sa signature à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A occupant un emploi au siège de la direction interrégionale* »,

**Vu** l'arrêté du garde des sceaux, Ministre de la justice du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021,

#### DECIDE :

A compter de la publication du présent arrêté, délégation permanente de signature est donnée à Madame **Souad BENCHINOUN**, directrice des services pénitentiaires, secrétaire général, aux fins de :

- décider des mesures de prolongation d'isolement au-delà du 6<sup>ème</sup> et du 9<sup>ème</sup> mois, ou de main levée des mesures d'isolement (articles R. 213-24 et R. 213-27 du code pénitentiaire) ;
- soumettre un rapport motivé au ministre de la Justice dans le cadre des prolongations des mesures d'isolement au-delà d'un an et de deux ans (articles R. 213-25 et R. 213-27 du code pénitentiaire) ;
- répondre aux recours administratifs préalables obligatoires formulés par les personnes détenues en matière disciplinaire, par des décisions de réformation ou d'annulation (article R. 234-43 du code pénitentiaire) ;
- répondre aux recours gracieux et hiérarchiques formulés par les personnes détenues (article R.234-43 du code pénitentiaire) ;
- décider de restituer ou non tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'une personne détenue réincarcérée après évasion (article R. 113-65 alinéa 3) ;
- autoriser la sortie des écrits faits par une personne détenue en vue de leur publication ou de leur divulgation sous quelque forme que ce soit (art R.113-65 alinéa 9 et art R.381-1 du code pénitentiaire) ;

DISP de Paris

3 avenue de la Division Leclerc - BP 103 - 94267 Fresnes cedex

Téléphone : 01 88 28 70 00

- autoriser une personne détenue à se faire soigner par le médecin de son choix (art R.113-65 alinéa 4 et art D322-1 du code pénitentiaire) ;
- autoriser une personne détenue à être hospitalisée dans un établissement de santé privé (art R.113-65 alinéa 10 du code pénitentiaire et art R. 6111-39 du code de la santé publique) ;
- autoriser l'hospitalisation d'une personne détenue dans un établissement de santé situé dans le ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (art R.113-65 alinéa 11 et art R. 322-5 du code pénitentiaire) ;
- autoriser une mère détenue avec son enfant de le garder auprès d'elle au-delà de l'âge de 18 mois (art R. 113-65 alinéa 6 et art D216-23 du code pénitentiaire) ;
- nommer les membres non fonctionnaires de la commission consultative émettant un avis sur les demandes des mères détenues aux fins de garder leur enfant au-delà de l'âge réglementaire (art R.113-65 alinéa 7 et art D. 216-24 du code pénitentiaire) ;
- valider les règlements intérieurs (article R. 112-23 du code pénitentiaire) ;
- autoriser la diffusion d'un audiovidéogramme réalisé dans le cadre des actions d'insertion et revêtant une dimension locale (art D381-2 du code pénitentiaire) ;
- autoriser, suspendre ou retirer l'agrément d'un mandataire (articles R. 313-6, R. 313-7, R. 313-8 du code pénitentiaire) ;
- de participer aux travaux du conseil d'évaluation (articles D.136-2 et D.136-6 du code pénitentiaire) ;
- de participer aux travaux de la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté (article R. 544-1 du code pénitentiaire et R. 61-8 du CPP) ;
- délivrer des autorisations de communiquer avec des personnes détenues non nominativement désignées, et incarcérées dans le ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (art R. 113-65 alinéa 2 et art R. 341-10 du code pénitentiaire) ;
- autoriser la visite d'une personne étrangère au service lorsque la demande est relative à plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale de Paris (art D.222-2 du code pénitentiaire) ;
- délivrer une autorisation d'effectuer des photographies, des croquis, prises de vue ou enregistrements sonores se rapportant à la détention pour un ou plusieurs établissements pénitentiaires du ressort de la direction interrégionale de Paris (art R.113-65 alinéa 5 et art D222-2 du code pénitentiaire) ;
- décider d'affecter une personne détenue condamnée dans un établissement pénitentiaire de la direction interrégionale de Paris (art D. 211-11 et D. 211-19 du code pénitentiaire) ;
- ordonner le transfèrement d'une personne détenue condamnée dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris (art D. 211-24 et D. 211-31 du code pénitentiaire) ;
- décider du changement d'affectation d'une personne détenue condamnée incarcérée dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris et ordonner son transfèrement pour un autre établissement pour peines ou une maison d'arrêt du ressort (art D. 211-27 à D.211-29 et D. 211-31 du code pénitentiaire) ;
- ordonner tout transfèrement utile à l'intérieur de la direction interrégionale de Paris concernant les personnes détenues condamnées relevant de la compétence régionale (articles D. 211-27 et D. 211-31 du code pénitentiaire) ;

DISP de Paris

3 avenue de la Division Leclerc - BP 103 - 94267 Fresnes cedex

Téléphone : 01 88 28 70 00

- décider et d'ordonner le transfèrement de toute personne détenue prévenue (après accord de l'autorité judiciaire compétente), au sein de la direction interrégionale de Paris (art R.342-1 du code pénitentiaire) ;
- agréer les membres du corps enseignant affectés selon les procédures en vigueur au ministère de l'Education Nationale (article D. 413-5 du code pénitentiaire) ;
- accepter le concours bénévole de visiteurs de prison ou d'associations dans les actions d'enseignement (art D. 413-5 du code pénitentiaire) ;
- contrôler la régularité de la procédure mise en œuvre par le donneur d'ordre pour le service général lorsque celui-ci envisage de procéder à une résiliation de dix contrats d'emploi pénitentiaire ou plus au cours d'une même période de trente jour, et en cas d'irrégularité, adresser au donneur d'ordre un avis précisant la nature des irrégularités constatées accompagnées de propositions et d'observations (article R.412-43 et R.412-45 du code pénitentiaire) ;
- répondre aux recours administratifs préalables obligatoires formulés par les personnes détenues (article R. 412-18 du code pénitentiaire) ;
- agréer, suspendre ou retirer l'agrément d'une association pour le compte de laquelle les personnes détenues peuvent être autorisées à travailler (art R. 113-65 alinéa 1 du code pénitentiaire) ;
- contrôler la régularité de la procédure mise en œuvre par le donneur d'ordre pour le service général lorsque celui-ci envisage de procéder à une résiliation de dix contrats d'emploi pénitentiaire ou plus au cours d'une même période de trente jour, et en cas d'irrégularité, adresser au donneur d'ordre un avis précisant la nature des irrégularités constatées accompagnées de propositions et d'observations (article R.412-43 et R.412-45 du code pénitentiaire) ;
- répondre aux recours administratifs préalables obligatoires formulés par les personnes détenues (article R. 412-18 du code pénitentiaire) ;
- agréer, suspendre ou retirer l'agrément d'une association pour le compte de laquelle les personnes détenues peuvent être autorisées à travailler (art R. 113-65 alinéa 1 du code pénitentiaire) ;
- habiliter, suspendre à titre conservatoire, suspendre temporairement, retirer définitivement l'habilitation des intervenants extérieurs assurant l'encadrement des personnes détenues au travail (art D412-7 du code pénitentiaire)
- habiliter ou retirer l'habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires de la direction interrégionale de Paris (art D115-14 et D. 115-17 du code pénitentiaire) ;
- suspendre un contrat d'activité pénitentiaire en cas de baisse temporaire d'activité pour le service général (article R. 412-34 du code pénitentiaire) ;
- contrôler les décisions de classement au service général des personnes détenues, prévenues ou condamnées pour des affaires criminelles, et incarcérées en maison d'arrêt (note EMS n°110 du 2/7/2003 et note DR n°2037 du 16/3/2004) ;
- habiliter, suspendre à titre conservatoire, suspendre temporairement, retirer définitivement l'habilitation des intervenants extérieurs assurant l'encadrement des personnes détenues au travail (art D412-7 du code pénitentiaire) ;
- habiliter ou retirer l'habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires de la direction interrégionale de Paris (art D115-14 et D. 115-17 du code pénitentiaire) ;
- suspendre à titre conservatoire, l'habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein (article D. 115-17 du code pénitentiaire) ;

DISP de Paris

3 avenue de la Division Leclerc - BP 103 - 94267 Fresnes cedex

Téléphone : 01 88 28 70 00

- signer les protocoles fixant les modalités d'intervention des établissements publics de santé mentionnés aux articles R.711-7 et R.711-9 du code de la santé publique (art D115-4 du code pénitentiaire) ;
- autoriser, suspendre temporairement ou retirer définitivement l'agrément d'un aumônier de prison (article R. 113-65 alinéa 8 et article D. 352-1 du code pénitentiaire) ;
- suspendre temporairement ou retirer définitivement l'agrément d'un bénévole d'aumônerie (article D. 352-3 du code pénitentiaire) ;
- désigner un ou plusieurs médecins pour remplir les missions de soins auprès des personnels, telles que définies par l'article D113-5 du CPP ;
- décider de l'intervention de l'ERIS dans le cadre d'une mission d'une durée inférieure ou égale à 3 jours (note EMS n°58 du 27/2/2003 relative à la constitution des ERIS) ;
- décider du placement provisoire des personnes détenues en unités pour détenus violents (article R.224-6 du code pénitentiaire) ;
- décider des mesures de placement, de prolongation ou de fin de placement des personnes détenues en unités pour détenus violents (articles R. 224-5 alinéa 5, article R. 224-7 et article R.224-10 alinéa 2 du CPP) ;
- décider du placement, du renouvellement ou de fin de placement des personnes détenues dans un quartier de prise en charge de la radicalisation (article R.224-1, article R.224-20 et article R. 224-23 du code pénitentiaire) ;
- délivrer les numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat (R. 113-9-2) ;
- transmettre au garde des sceaux son avis quant à une proposition d'affectation en QLCO, accompagné des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef de l'établissement pénitentiaire (R. 224-38).

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et des préfectures de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Fait à Fresnes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Signé

Le directeur interrégional,  
Stéphane SCOTTO

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

IDF-2025-09-01-00009

Arrêté portant subdélégation de signature du  
Directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Paris



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES RELATIONS SOCIALES**

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 2 mai 2025 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 25 juin 2025, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé ;

### Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle COMMIEN épouse LIBAN**, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, adjointe au directeur interrégional ;
- **Madame Souad BENCHINOUN**, directrice hors classe des services pénitentiaires, secrétaire générale,
- **Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO**, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE**, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Corinne HARLICOT**, attachée hors classe d'administration, chargée de missions ;
- **Madame Marie MERLIN**, attachée principale, cheffe de pôle UDDEC
- **Madame Asmine ASSOUMANY**, secrétaire administrative, adjointe cheffe de pôle UDDEC ;
- **Madame Ramsha RAO**, attachée contractuelle, experte juridique ;
- **Madame Emilie BARBIER**, attachée d'administration contractuelle, cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Claudia FERREIRA-CAETANO**, secrétaire administrative contractuelle, adjointe à la cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Julie LUGUET**, secrétaire administrative, unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Monsieur Ahmed BELMOSTEFA**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- **Madame Angélique ZAKINE**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- **Madame Séverine ABAGUY**, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- **Madame Nassyra HOMASSEL**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- **Monsieur Ludovic GROSPERRIN**, capitaine pénitentiaire, chef de l'unité recrutement, formation et qualifications, chef du CETOP de Fleury-Mérogis ;
- **Madame Cécile GREMILLON**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de l'URFQ;
- **Madame Ghizlane RAZZAKH**, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- **Madame Marie-Ange DURAGRIN**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Cathy CEBE**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Virginie BOUDON**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Monsieur Sébastien RIBLET**, secrétaire administratif, gestion paie ;
- **Madame ZIMMER-VAQUEZ Christine**, secrétaire administrative, gestion paie ;

- Madame Gwadeline MATHAR, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Madame Amandine ELIARD, secrétaire administrative, gestion paie.
- Monsieur Senthyl BLAMPAIN, adjoint administratif, gestion paie ;
- Madame Laura RODRIGUES, adjointe administrative, gestion paie ;
- Monsieur Xavier MODESTIN, adjoint administratif, gestion paie ;
- Monsieur Arthur BRESSY, adjoint administratif, gestion paie ;
- Madame Carima AZEHANA, adjoint administratif, gestion paie.

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

### Article 3

Subdélégation est également donnée à :

<b>Monsieur André VARIGNON</b>	DSP, chef d'établissement	CP Paris-la-Santé
<b>Madame Isabelle GOMEZ</b>	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Paris-La Santé
<b>Madame Léa BERTINCOURT</b>	DSP, directrice des ressources humaines	CP Paris-La Santé
<b>Madame Bénédicte RIOCREUX</b>	DSP, cheffe d'établissement	CD Melun
<b>Monsieur Antonin GAYTON</b>	DSP, adjoint à la cheffe d'établissement	CD Melun
<b>Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE</b>	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CD Melun
<b>Monsieur Dimitri BESNARD</b>	DSP, chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
<b>Madame Amy MIRAT</b>	DSP, adjointe du chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
<b>Madame Christiane NEBOT LINON</b>	Attachée d'administration	CP Meaux-Chauconin
<b>Monsieur Olivier PIPINO</b>	DSP, chef d'établissement	CP sud-Francilien
<b>Madame Caroline VAYR</b>	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP sud-Francilien
<b>Madame Nadiège JOLY</b>	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP sud-Francilien
<b>Madame Myriam PRIN</b>	Capitaine pénitentiaire CS, cheffe d'établissement	CSL Melun
<b>Monsieur Christophe FESTIN</b>	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint de la cheffe d'établissement	CSL Melun
<b>Madame Karine VERNIERE</b>	DSP, cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
<b>Madame Isabelle LORENTZ</b>	DSP, adjointe de la cheffe d'établissement, adjointe à la cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
<b>Monsieur Frédéric JEANNOT</b>	DSP, chef du service RH	CP Bois-d'Arcy
<b>Madame Isabelle BRIZARD</b>	DSP, cheffe d'établissement	MC Poissy
<b>Madame Laurence BARTHEL</b>	DSP, adjointe de la cheffe d'établissement	MC Poissy

<b>Madame Binta THIAM</b>	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	MC Poissy
<b>Madame Julia DOMERGUE</b>	DSP, cheffe d'établissement par intérim	EPM Porcheville
<b>Monsieur Kamal ABDELLI</b>	Commandant pénitentiaire, chef d'établissement	MA Versailles
<b>Madame Christelle DELOZE</b>	Capitaine pénitentiaire CS, adjointe du chef d'établissement	MA Versailles
<b>Monsieur Christophe DEBARBIEUX</b>	DSP, chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
<b>Monsieur Yvan BARON</b>	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
<b>Madame Helen LE-GALLIC</b>	DSP, cheffe du service RH	CP Fleury-Mérogis
<b>Monsieur Jocelyn POULLET</b>	Attaché, adjoint chef du service RH	CP Fleury-Mérogis
<b>Monsieur Vincent VIRAYE</b>	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Corbeil
<b>Monsieur Rodrigue BOSQUET</b>	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint au chef d'établissement	CSL Corbeil
<b>Monsieur Victor BOURJAL</b>	DSP, chef d'établissement par intérim	CP des Hauts de Seine
<b>Madame Maryline BAYE</b>	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP des Hauts de Seine
<b>Monsieur Pascal SPENLE</b>	DSP CE, chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
<b>Madame DEGROS Alexandra</b>	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Seine Saint Denis
<b>Monsieur Nathanaël DA-COSTA</b>	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CP Seine-Saint-Denis
<b>Monsieur Elphège ZAMBA</b>	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Gagny
<b>Monsieur Albert MENDY</b>	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint au chef d'établissement	CSL Gagny
<b>Monsieur Christophe LOY</b>	DSP CE, chef d'établissement	CP Fresnes
<b>Madame Sylvie PAUL</b>	DSP HC, adjointe chef d'établissement	CP Fresnes
<b>Madame Tania ZAMORE</b>	Attachée, cheffe du service RH	CP Fresnes
<b>Madame Laurence MAUCHERAT</b>	DSP HC, cheffe d'établissement	EPSN Fresnes
<b>Monsieur Damien COLUSSI</b>	DSP HC, Chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
<b>Monsieur Thomas BENESTY</b>	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
<b>Monsieur Yannick LE-MEUR</b>	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
<b>Madame Cécile DURAND</b>	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75

Madame Sandra DIETRICH	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 75
Monsieur Franck SASSIER	DPIP, directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 77
Monsieur Ahmed CHAOUKI	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 77
Madame Alexandrine BORGEAUD MOUSSAID	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
Madame Blandine GROS-BONNIVARD	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
Madame Fanny-Jacqueline LAINE	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 78
Madame Christine LOPEZ	DPIP, Directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 91
Madame Stéphanie PELLEGRINI	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 91
Madame Nadine VILOSA	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	SPIP 91
Madame Virginie NOUAILLE	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
Madame Stephanie LANGLAIS	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
Madame Elixène ALCMEON	Attachée d'administration de l'Etat	SPIP 92
Monsieur Hervé MONNET	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
Monsieur Xavier FRANDON	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
Madame Frédérique BOULIN-MONTOIS	Attachée d'administration	SPIP 93
Madame Patricia THEODOSE	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
Madame Isabelle ROY	DPIP, adjointe à la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP94
Monsieur Julien VITTECOQ	Attaché d'administration	SPIP 94
Madame Stéphanie BALDASSI	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
Madame Véronique DREVET ép. BOITEUX	Attachée, responsable des services administratifs et financier	SPIP 95
Madame Emilie ROLLOT	DSP, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire	Siège DISP
Madame Claire-Amélie BERTRAND	DSP, cheffe de l'ARPEJ	Siège DISP
Madame Vanessa VIJAYARUPAN	Secrétaire administrative, responsable administrative ARPEJ	Siège DISP
Monsieur Théo GOMEZ	DSP, directeur placé, chef de la MAC	Siège DISP

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
  - Procès-verbaux d'installation ;
  - Les congés annuels ;
  - Les autorisations d'absence ;
  - Les congés maternité et paternité ;
  - Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET ;
  - Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée, d'indemnité de fonctions et d'objectifs et de toute autre indemnité ;
  - La gestion des demandes de remboursements complémentaires de soins ;
  - Les décisions d'octroi de cures thermales ;
  - Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

#### Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à Fresnes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Signé

Le directeur interrégional,  
Stéphane SCOTTO



Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

IDF-2025-09-01-00019

Décision de délégation de signature et de  
compétence accordée à Monsieur Antonin  
GAYTON, directeur des services pénitentiaires à  
la direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

Affaire suivie par UDP

Fresnes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Vu le code pénitentiaire, notamment l'article R. 113-65 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la Justice en date du 19 avril 2021 nommant Monsieur Stéphane Scotto, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021 ;

Monsieur **Stéphane SCOTTO**, directeur interrégional des services pénitentiaire de Paris

**DECIDE :**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, délégation de signature est donnée à Monsieur Antonin GAYTON, directeur des services pénitentiaires, mis à disposition aux fins d'exercer l'intérim de chef d'établissement de l'établissement pour mineurs de Porcheville du 1<sup>er</sup> septembre au 14 septembre 2025 et à ce titre remplir l'ensemble des missions détaillées dans le tableau ci-joint.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France, et de la préfecture des Yvelines.

Signé

Le directeur interrégional  
Stéphane Scotto



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

Affaire suivie par UDP

Délégation de signature et de compétence accordée à Monsieur Antonin GAYTON, directeur des services pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris.

Pour les décisions suivantes :

**Décisions du chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature  
en vertu des dispositions du code pénitentiaire (R. 113-66 ; R. 234-1) et d'autres textes**

**I. Décisions pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code pénitentiaire**

**Déléataires possibles :**

- 1 : adjoint au chef d'établissement**
- 2 : chef de service pénitentiaire**
- 3 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)**
- 4 : majors et 1ers surveillants**
- 5 : responsable du BGD**
- 6 : personnel administratif, adjointe responsable du greffe**
- 7 : personnel administratif, gestion des comptes nominatifs**

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4	5	6	7
<b>Visites de l'établissement</b>								
Autoriser les visites de l'établissement pénitentiaire	R. 113-66 + D. 222-2	X	X	X				
Opposer un refus à l'entrée des journalistes accompagnant les parlementaires visitant l'établissement et décider de mettre fin à tout moment à leur visite pour des motifs de sécurité	R. 132-1	X						
Déterminer la zone interdite à la prise de son et d'image par les journalistes accompagnant la visite des parlementaires pour des motifs tenant au bon ordre et à la sécurité	R. 132-2	X	X	X				
<b>Vie en détention et PEP</b>								
Elaborer et adapter le règlement intérieur type	R. 112-22 + R. 112-23	X	X	X				
Elaborer le parcours d'exécution de la peine	L. 211-5	X	X	X				
Définir des modalités de prise en charge individualisées et prendre les décisions de placement dans des régimes de détention différenciés	L. 211-4 + D. 211-36	X	X	X				
Désigner et convoquer les membres de la CPU	D.211-34	X	X	X				
Prendre les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule (y compris CProU)	R. 113-66	X	X	X	X	X		
Désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule	D. 213-1	X	X	X				
Suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue	D. 213-2	X	X	X				
Affecter des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'unité sanitaire	D. 115-5	X	X	X	X	X		
Doter une personne détenue d'une DPU (dotation de première urgence)	R. 332-44	X	X	X	X			
Décider et donner audience en cas de recours gracieux requêtes ou plaintes des personnes détenues	R. 314-1	X	X	X				
S'opposer à la désignation d'un aidant pour des motifs tenant à la sécurité et au bon ordre	R. 322-35	X	X	X				
Fixer des heures de visites pour les détenus bénéficiaires du régime spécial	D. 216-5	X	X	X				
Fixer des heures de réunion pour les détenus bénéficiaires du régime spécial sauf instructions contraires du JI	D. 216-6	X	X	X				
Autoriser les personnels masculins à accéder au quartier des femmes	D. 211-2	X	X	X				

Mesures de contrôle et de sécurité								
Donner tous renseignements et avis nécessaires au chef d'escorte lorsque la personne détenue est considérée comme dangereuse ou devant être particulièrement surveillée	D. 215-5	X	X	X				
Proposer des membres du personnel de surveillance assurant les escortes qui seront inscrits sur une liste dressée par le service central des transfèrements, constituer l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif en désignant nommément ceux des agents figurant sur la liste précitée	D. 215-17	X	X	X				
Autoriser l'utilisation des armes dans les locaux de détention pour une intervention précisément définie  Décider d'armer de générateurs d'aérosols incapacitants de catégorie D b) les membres du personnel de direction, du corps des chefs de services pénitentiaires et du corps de commandement, les majors ou premiers surveillants	R. 227-6	X	X	X				
Faire appel aux FSI pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 221-2	X	X	X				
Retirer à une personne détenue objets, substances, outils dangereux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	R. 113-66 + R. 221-4	X	X	X	X			
Retirer à une personne détenue objets et vêtements lui appartenant pour des raisons de sécurité	R. 113-66 + R. 332-44	X	X	X	X			
Décider que la personne détenue ne porte pas les vêtements qu'elle possède pour des raisons d'ordre, de sécurité ou de propreté	R. 332-35	X	X	X				
Retirer à une personne détenue matériels et appareillages médicaux pour des raisons d'ordre et de sécurité	R. 113-66 R. 322-11	X	X	X	X			
Retenir un équipement informatique appartenant à une personne détenue	R. 332-41	X	X	X				
Interdire à une personne détenue de participer aux activités physiques et sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	R. 414-7	X	X	X				
Décider de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 113-66 R. 225-1	X	X	X	X			
Demander au procureur de la République une investigation corporelle interne par un médecin, lorsqu'un détenu est soupçonné d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 225-4	X	X	X				
Décider de soumettre la personne détenue au port de moyens de contrainte	R. 113-66	X	X	X	X			

	R. 226-1							
Décider de soumettre la personne détenue au port de menottes ou à des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	R. 113-66 R. 226-1	X	X	X	X			
<b>Discipline</b>	<b>R. 234-1</b> +							
Elaborer le tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R. 234-8	X	X	X				
Placer un détenu à titre préventif en cellule disciplinaire ou en confinement en cellule individuelle ordinaire	R. 234-19	X	X	X	X			
Suspendre à titre préventif l'activité professionnelle des détenus	R. 234-23	X	X	X	X			
Engager des poursuites disciplinaires	R. 234-14	X	X	X				
Désigner un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 234-26	X	X	X				
Désigner les membres assesseurs de la commission de discipline	R. 234-6	X	X	X				
Présider la commission de discipline	R. 234-2	X	X	X				
Prononcer des sanctions disciplinaires	R. 234-3	X	X	X				
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 234-32 à R. 234-40	X	X	X				
Dispenser d'exécution, suspendre ou fractionner une sanction disciplinaire	R. 234-41	X	X	X				
<b>Isolement</b>								
Placer provisoirement à l'isolement une personne détenue en cas d'urgence	R. 213-22							
Placer initialement une personne détenue à l'isolement et procéder au premier renouvellement de la mesure	R. 213-23 R. 213-27 R. 213-31							
Désigner un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 213-21							
Lever la mesure d'isolement	R. 213-29 R. 213-33							
Proposer de prolonger la mesure d'isolement, et transmettre la proposition à la DISP lorsque la décision relève de la compétence de la DISP ou du ministre de la justice	R. 213-21 R. 213-27							
Rédiger un rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 213-24							

	R. 213-25 R. 213-27							
Refuser de communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 213-21							
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 213-18							
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 213-18							
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer aux offices célébrés en détention	R. 213-20							
<b>Quartier spécifique UDV</b>								
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 224-5							
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en UDV	R. 224-3							
Autoriser une personne détenue placée en UDV à participer à une activité collective au sein de l'UDV	R. 224-4							
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en UDV chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent	R. 224-4							
<b>Quartier spécifique QPR</b>								
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 224-19							
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en QPR	R. 224-16							
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en QPR chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent	R. 224-17							
<b>Gestion du patrimoine des personnes détenues</b>								
Autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	R. 322-12	X	X	X				

Refuser de prendre en charge les objets ou bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	R. 332-38	X	X	X				
Autoriser la remise ou l'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, des objets et bijoux dont les personnes détenues sont porteuses	R. 332-28	X	X	X				
Autoriser une personne détenue à envoyer à sa famille, des sommes figurant sur la part disponible de son compte nominatif	R. 332-3	X	X	X				
Autoriser une personne détenue recevoir des subsides en argent de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R. 332-3	X	X	X				
Autoriser une personne condamnée à recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	R. 332-3	X	X	X				
Fixer la somme qu'une personne détenue placée en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, est autorisée à détenir	D. 424-4	X	X	X				
Autoriser une personne condamnée bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou à disposer de tout ou partie des sommes constituant le pécule de libération	D. 424-3	X	X	X				
Autoriser une personne condamnée à opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 332-17	X	X	X				
Opérer une retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés en détention	D. 332-18	X	X	X				
Décider de transmettre au régisseur des comptes nominatifs les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière d'une personne détenue	D. 332-19	X	X	X				
<b>Achats</b>								
Refuser à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	R. 370-4	X	X	X				
Refuser à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	R. 332-41	X	X	X				
Refuser à une personne détenue de procéder à des achats en cantine Autoriser, à titre exceptionnel, l'acquisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis en cantine	R. 332-33	X	X	X				
Fixer les prix pratiqués en cantine	D. 332-34	X	X	X				
<b>Relations avec les collaborateurs du service public pénitentiaire</b>								
Fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	R. 341-17	X	X	X				
Suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 341-20	X	X	X				

Instruire les demandes d'agrément en qualité de mandataire et les proposer à la DISP	R. 313-6	X	X	X				
Suspendre provisoirement, en cas d'urgence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un rapport adressé au DI	R. 313-8	X	X	X				
Suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier n'exerçant pas à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou au règlement intérieur	D. 115-17	X	X	X				
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire d'un personnel hospitalier non titulaire d'une habilitation	D. 115-18	X	X	X				
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à une personne intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 115-19	X	X	X				
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à un personnel des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 115-20	X	X	X				
Autoriser une personne extérieure à animer des activités pour les détenus	D. 414-4	X	X	X				
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>								
Déterminer les jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 352-7	X	X	X				
Désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 352-8	X	X	X				
Autoriser une personne détenue à recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle	R. 352-9	X	X	X				
Autoriser les ministres du culte extérieurs à célébrer des offices ou prêches	D. 352-5	X	X	X				
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>								
Délivrer un permis de communiquer à un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 313-14	R. 313-14	X	X	X				
Délivrer, refuser, suspendre, retirer un permis de visite à une personne condamnée, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat	R. 341-5	X	X	X				
Surseoir à faire droit à un permis de visite si des circonstances exceptionnelles obligent à en référer à l'autorité qui a délivré le permis, ou si les personnes détenues sont matériellement empêchées, ou si, placées en cellule disciplinaire, elles ont épuisé leur droit à un parloir hebdomadaire.	R. 341-3	X	X	X				

Décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation et informer le magistrat saisi du dossier de la procédure pour les prévenus et la CAP pour les condamnés	R. 235-11 R. 341-13	X	X	X				
Décider d'octroyer une visite en parloir familial ou en unité de vie familiale	R. 341-15 R. 341-16	X	X	X				
Retenir la correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 345-5	X	X	X				
Autoriser, refuser, suspendre, retirer l'accès aux dispositifs de téléphonie d'une personne détenue condamnée	R. 345-14	X	X	X				
Restreindre les horaires d'accès au téléphone d'une personne détenue	L. 6 + R. 345-14 (pour les condamnés)							
<b>Entrée et sortie d'objets</b>								
Autoriser le dépôt à l'établissement pénitentiaire de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue	R. 370-2	X	X	X				
Notifier à l'expéditeur ou à la personne détenue le caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	R. 332-42	X	X	X				
Autoriser une personne détenue à recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire	R. 332-43	X	X	X				
Autoriser l'entrée ou la sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 221-5	X	X	X				
<b>Activités, enseignement consultations, vote</b>								
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de la formation professionnelle	R. 413-6	X	X	X				
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement	R. 413-2	X	X	X				
Refuser à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 413-4	X	X	X				

Fixer les modalités des consultations des personnes détenues dans le règlement intérieur de l'établissement	R. 411-6	X	X	X				
Signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues, définies par le code pénitentiaire et les articles R. 1 à R. 25 et R. 81 à R. 85 du code électoral.	R. 361-3	X	X	X	X			
<b>Administratif</b>								
Certifier conforme des copies de pièces et légaliser une signature	D. 214-25	X	X	X				
<b>Mesures pré-sentencielles et post-sentencielles</b>								
Modifier les horaires de présence au domicile ou dans les lieux d'assignation des personnes placées sous ARSE, avec l'accord préalable du JI et lorsqu'il s'agit de modifications favorables à la personne mise en examen ne touchant pas à l'équilibre de la mesure de contrôle	L. 632-1 + D. 632-5	X	X	X				
Saisir le JAP au fin de retrait de CRP en cas de mauvaise conduite d'une personne condamnée en détention	L. 214-6	X	X	X				
Statuer sur les demandes de permission de sortie d'une personne condamnée majeure lorsqu'une première permission de sortir a été accordée par le JAP en application de l'article 712-5 du CPP, sauf décision contraire de ce magistrat	L. 424-5 + D. 424-22	X	X	X				
Retirer une permission de sortir précédemment octroyée par le chef d'établissement ou son délégué	D. 424-24	X	X	X				
Procéder à la réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur ou décider la réintégration immédiate en cas d'urgence d'une personne condamnée bénéficiant d'une PS, d'un PE ou d'un PSE en cas d'inobservation des règles disciplinaires, de manquement à l'obligation de bonne conduite ou tout autre incident	D. 424-6	X	X	X				
Donner un avis au JAP pour l'examen des RSP du condamné libre sur la partie de la condamnation subie en détention provisoire et saisine du JAP aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du crédit de réduction de peine, en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire.	D. 214-21	X	X	X				
<b>Gestion des greffes</b>								

Habiller les agents du greffe pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-25-8 CPP et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse du domicile déclaré par la personne libérée	L. 212-7 L. 512-3	X	X	X				
Habiller spécialement des agents des greffes pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-53-6 et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse déclarée de la personne libérée	L. 212-8 L. 512-4	X	X	X				
<b>Régie des comptes nominatifs</b>								
Autoriser le régisseur des comptes nominatifs à nommer un ou plusieurs mandataires suppléants, et à désigner d'autres mandataires parmi le personnel de l'établissement	R. 332-26	X	X	X				
Autoriser le prélèvement par le régisseur des comptes nominatifs de toute somme à la demande des personnes détenues	R. 332-28	X	X	X				
<b>Ressources humaines</b>								
Déterminer les modalités d'organisation du service des agents	D. 221-6	X	X	X				
Affecter des personnels de surveillance en USMP et SMPR, après avis des médecins responsables de ces structures.	D. 115-7							
<b>GENESIS</b>								
Désigner individuellement et habiller spécialement les personnels pénitentiaires en charge du greffe, en charge de la régie des comptes nominatifs, en charge de l'encadrement ; les personnels de surveillance ; les agents du SPIP ; les agents de la PJJ ; les agents de l'éducation nationale ; les personnels des groupements privés agissant dans le cadre de la gestion déléguée ; les personnels des entreprises privées et les personnels de l'unité sanitaire pour accéder à GENESIS dans le cadre de leurs missions	R. 240-5	X	X	X				

Signé

Le directeur interrégional  
Stéphane Scotto